

## **Compte rendu du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau du 27 juin 2022**

*Convocation en date du 20 juin 2022.*

Le conseil municipal s'est réuni, le 27 juin 2022, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire, à la salle Louis Cado.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absent : Vincent CADREN, Thierry MOREL, Pierre MICHALET.

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : Catherine MARSHALL.

### **Informations :**

Après la lecture du registre des délibérations de la séance du 23 mai 2022, Monsieur Le Maire a proposé aux élus de visiter le boulodrome et les services techniques afin de partager les travaux faits, en cours et à venir.

### **1. Réhabilitation / Extension de l'école maternelle et création d'une chaufferie à bois pellets**

Monsieur le Maire a rappelé que, au vu de l'augmentation de l'enveloppe des travaux, il avait été nécessaire de relancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre. Elle a été attribuée au cabinet d'architecte Laab Fauquert lors du conseil municipal du 3 février. Depuis, des échanges ont eu lieu entre l'architecte et les élus de la commission « projet rénovation de l'école », les professeurs, le personnel et les parents d'élèves afin de co-construire les plans. Sera démoli le bâtiment préfabriqué des années 1960 accueillant la classe de petite et moyenne section de maternelle, une salle de repos et des sanitaires afin de reconstruire un bâtiment plus grand et plus économe en énergie et apportant un confort et un usage mieux adapté aux besoins de l'équipe pédagogique.

Pour la classe de moyenne et grande section de maternelle, une rénovation thermique complète est prévue avec le remplacement des menuiseries, une isolation thermique par l'intérieur, un abaissement et une isolation du faux-plafond ainsi que le remplacement des luminaires énergivores par des luminaires leds. Le projet comportera également la création d'une chaufferie à bois granulés pour chauffer l'ensemble de l'école.

Le conseil municipal a validé à l'unanimité les plans présentés et a donné l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer le permis de construire.

### **2. Acquisition de 4 dériveurs pour le centre nautique de Locquémeau**

Monsieur Le Maire a informé le conseil que Sextant Centrale, la coopérative du nautisme, n'est pas en mesure de livrer les 10 dériveurs de type bug ainsi que les trois chariots de mise à l'eau, commandés depuis octobre dernier. Vu la conjoncture actuelle, celle-ci n'est pas en mesure de donner une date de livraison, même approximative et propose une offre de substitution : des Rs Zest avec une livraison au mois de septembre.

Le centre nautique possède déjà 5 Rs Zest, dériveurs qui présentent de nombreux avantages (facilité de diminuer la voile, un bateau spacieux, une bôme assez haute pour ne pas la prendre dans la tête, ainsi que la possibilité de naviguer à trois). Monsieur Le Maire a proposé de valider l'acquisition de 4 Rs Zest supplémentaires d'un montant de 16 539.24 € HT.

Unanimité.

### **3. Signalisation au port de Locquémeau**

Avant de prendre les arrêtés municipaux concernant la signalisation horizontale au port de Locquémeau, Monsieur Le Jeune a souhaité en échanger avec le conseil municipal. Patrick Jorand, 1er adjoint, délégué aux travaux, à l'environnement et aux mobilités a présenté un plan du port avec les propositions suivantes :

- Interdiction de stationner devant le Café du port,
- Création de 5 places de stationnement devant le poste d'avitaillement de gazole pêche réservées aux pêcheurs, ainsi que 7 places de stationnement pour tout public,
- Un marquage au sol « Zone 30 » devant la coopérative et au niveau de Penn ar Roz,
- Création d'une place pour les personnes en situation de handicap à côté du Point I,
- Réfection du marquage des passages pour piétons,
- Marquage des places et une place pour les personnes en situation de handicap devant les racks à annexes.

Les propositions ont été retenues à l'unanimité. Le conseil municipal a ensuite échangé sur les exemples récurrents du non-respect des règles du code de la route au port, notamment le stationnement des camping-cars et des véhicules sur les trottoirs et à la pointe de Séhar.

**Séance levée à 21h15.**